



SAINT-CERGUES  
COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016

**Présents :** Mmes M. G. DOUBLET – D. COTTET – R. BOSSON – M. BRIFFAUD – J-M PEUTET – P. BURNIER – C. SCHNEIDER – J. CREDOZ – M-C. BALSAT – E. FEVRIER – F. MOUCHET – B. DONSIMONI – M. WIRTH – C. MOUCHET – K. AILLAUD – S. BONNARD – F. SOUFFLET – A. ZAMENGO

**Absents excuses :** G. LEONE DE MAGISTRIS – A. BARATAY

**Procuration :** B. SOFI à R. BOSSON – J-M. COMBETTE à D. COTTET – G. LYONNET à J. CREDOZ

Assiste : Madame Stéphanie BONNET-BESSON

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil municipal à 20 h 00.

**1°) Approbation du compte-rendu du 08 septembre 2016 :**

Le conseil municipal approuve ce compte-rendu.

**2°) Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Monsieur Robert BOSSON

**3°) Information, actualités sur commissions communales, intercommunales, structures intercommunales :**

**Mme D.COTTET :**

**-Urbanisme :**

Un rendez-vous téléphonique a eu lieu avec notre cabinet d'avocats, M. le Maire et Mme COTTET afin de discuter de différentes affaires liées à l'urbanisme :

- PLU : Suite à l'approbation de la révision n°3 du PLU, la commune a reçu 6 recours gracieux qui ont été communiqués à notre cabinet d'avocats afin de répondre à chacun d'entre eux. Ce jeudi 13 septembre 2016, une première réponse a été envoyée. Les 5 autres recours auront une réponse d'ici le 28 octobre prochain.
- Recours SCI les Hutins : un mémoire est en cours de rédaction pour le refus du PC de la société NEXITY. Une audience doit se tenir le 3 novembre prochain.

Des démolitions vont être demandées liées à des demandes d'urbanisme refusées et qui n'ont pas été respectées par les pétitionnaires. Les constructions étant illégales, il va être demandé à chaque pétitionnaire de démonter leur construction et des astreintes seront mises en application.

-Inauguration du bâtiment multifonctionnel : des badges vont être réalisés pour chaque élu présent et pour les agents participant à la visite.

**M. J-M PEUTET :**

-Journée citoyenne de l'environnement : elle aura lieu le 8 avril 2017 au matin uniquement pour du nettoyage. Il n'y aura pas d'animation pour les enfants.

En revanche, les écoles de Saint-Cergues et Machilly participeront le 06 avril à des animations liées à l'environnement. Une conférence sera organisée le vendredi 07 avril par le service culturel.

-PDIPR : les sentiers de la Cave aux Fées et de Machilly seront prolongés en passant uniquement par les chemins ruraux pour éviter de passer sur des parcelles privées et d'être confrontées à des désaccords éventuels pouvant donc remettre en question les sentiers.

-Forêts : Travaux Route du Fieu qui est en mauvaise état. Les travaux sont estimés à 115 000 €. Il faudra étudier la faisabilité de la réalisation des travaux lors de l'élaboration pour prochain budget. Une subvention de la DDT à hauteur de 80% pourrait être envisageable.

-Commission environnement : différents points ont été abordés et validés.

Il a été décidé l'achat d'un nouveau banc pour le Chemin des Mérans pour 90€.

Pour le prochain bulletin municipal, il n'y aura que des photos sur les réalisations mises en place par la commission.

Fleurissement 2017 : il a été décidé de planter des plants plus gros, des graminées et des plantes vivaces moins gourmandes en eau, de fleurir autour de la Croix de Mission et du mâât situé à l'entrée de la commune et enfin pour 2018, de réaliser des plantations de bulbes (tulipes, narcisses...) sur le bas du talus de la Poste. Il est demandé aux services techniques de réaliser des interventions plus régulières de nettoyage autour des PAV, de protéger les pieds des arbres bordant la Rue des Allobroges.

L'aménagement des ronds-points est repoussé pour l'instant afin de réduire les investissements.

### **M. R BOSSON :**

-Déviation de la Route de Draillant : elle va être opérationnelle en début de semaine prochaine.

-Marché de comptages routiers : il va falloir programmer les dates et choisir les lieux. 15 jours de comptage se montent à 225 € par point de comptage. Le conseil municipal valide la proposition d'installer les comptages Route des Près Courbes, Chemin de la Vy de l'Eau et sur la RD15. L'Agglo réalise déjà des comptages sur la Route de Moniaz et sur la Route de Draillant.

L'intérêt des comptages routiers est de connaître les habitudes des automobilistes sur les trajets utilisés, de compter le nombre journalier de véhicules et d'enregistrer la vitesse.

-Déchetterie : elle ferme ce samedi 15 octobre jusqu'à fin avril 2017. La 1<sup>ère</sup> réunion de préparation de chantier aura lieu le mercredi 25 octobre. La commune va récupérer l'algecco.

-Limitation de vitesse à 30 km dans le secteur de Moniaz, il a été décidé avec l'accord du Département de mettre à 30 km la portion restante comprise entre la douane et Champs Mégret.

-Passages piétons : 2 nouveaux passages piétons ont été réalisés au niveau de la Croix de Terret et au niveau du carrefour Terret et rue des Allobroges.

-Dératisation zone des Vouards : un chiffrage a été réalisé par une société, il faut compter 1847 € pour 3 passages par an.

### **M. C. SCHNEIDER :**

Les travaux du bâtiment multifonctionnel sont terminés mais il reste un certain nombre de réserves que certaines entreprises devront rapidement lever.

### **Mme P. BURNIER :**

-Poste de l'accueil-secrétariat : un nouvel agent arrivera en novembre

-M. Hervé LAMOISSON a demandé sa mutation pour une autre collectivité.

-Recrutement d'un nouveau DST à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 mutualisé avec la commune de Lucinges.

### **M. LE MAIRE :**

-Migrants : Avec le démantèlement du camp de CALAIS, chaque département doit accueillir un certain nombre de migrants. La Préfecture a informé les communes que 2 agglomérations ont été retenues pour la Haute-Savoie. L'agglomération d'Annecy accueillera environ 100 migrants la semaine prochaine et l'agglomération d'Annemasse accueillera environ 60-70 migrants début novembre.

Il y aura la création d'un Centre d'Accueil et d'Orientation pour quelques mois (jusqu'à fin juin 2017) afin de traiter les dossiers. La gestion du CAO a été confiée à l'association ARIES qui devra encadrer les migrants et l'étude des dossiers pour le droit d'asile va être réalisée par l'Office National des Réfugiés pour chaque personne.

L'aménagement du site retenu sera réalisé par L'ETAT.

-Le Préfet vient d'accorder l'armement de la police municipale intercommunale.

**4°) Délégation de signature à M. le Maire :** Une décision

**MARCHE D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE – BALAYAGE MECANIQUE DES VOIES COMMUNALES, PLACES PUBLIQUES ET LAVAGE HAUTE PRESSION DES ESPACES PUBLICS EXTERIEURS**

M. Le Maire informe le conseil municipal :

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014-04-47 en date du 24 avril 2014 portant délégation au maire en matière de marchés publics au titre de l'article L.2122-22-4ème alinéa du Code général des collectivités territoriales, par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2013 ayant approuvé le groupement de commande pour les opérations d'entretien de la voirie entre les communes de Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues avec la commune de Bonne comme coordonnateur du groupement,

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre l'entretien des voiries pour le balayage automatique des voies communales, places publiques et lavage haute pression des espaces publics extérieurs de la Commune, une consultation a été lancée auprès des entreprises susceptibles de les réaliser par la publication d'un avis d'appel à la concurrence le jeudi 28 juillet 2016 dans le Messenger, et consultable également sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics « [www.mp74.fr/](http://www.mp74.fr/) » à partir du 20 juillet 2016.

Vu le rapport d'analyse des offres proposant de retenir l'entreprise CHABLAIS SERVICE PROPLETE,

Monsieur le Maire a décidé :

-De confier à l'entreprise CHABLAIS SERVICE PROPLETE domiciliée à BRENTHONNE (74890) – 166 chemin du Moulin Favre – Gros Perrier, la réalisation des prestations précitées.

-D'approuver ce marché en ce qui concerne la Commune de Saint-Cergues et d'autoriser le coordonnateur du groupement de commandes à le signer pour son compte,

-Le marché à bons de commande a été conclu avec un montant maximum de 15 000 € HT, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017. Il pourra être reconduit deux fois maximum (sans que ce délai ne puisse excéder le 31/12/2019).

-De transmettre la présente décision à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois et d'en rendre compte au conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT.

**5°) SIFOR : Convention sur la gestion de l'aulnaie glutineuse de Champs Mégret sur la commune de Saint-Cergues.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de demander conjointement entre la commune de Saint-Cergues et le SIFOR un classement en Arrêté de Protection de Biotope de l'Aulnaie Glutineuse.

Il ressort que l'Aulnaie Glutineuse aussi nommée Marais de Blézy, située sur la commune de Saint Cergues, au niveau du lieu-dit : Champs Mégret est un milieu naturel à caractère remarquable de par les espèces floristiques et faunistiques présentes.

Afin d'assurer sa pérennité et limiter les pressions des activités avoisinantes, le SIFOR et la commune de Saint Cergues vous sollicitent afin d'étudier la possibilité de protéger cet espace par la mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

-De donner un accord de principe afin qu'un courrier signé de Monsieur le Maire de Saint-Cergues et du Président du SIFOR soit envoyé à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie afin de demander un classement en Arrêté de Préfectoral de Protection de Biotope de l'Aulnaie Glutineuse située sur la commune de Saint Cergues, au niveau du lieu-dit : Champs Mégret.

**6°) SNCF : Projet de cession SNCF Réseau / Commune de Saint-Cergues (annule et remplace la délibération n°2016-04-34)**

Vu la demande de cession d'une parcelle section C N° 2967p d'une contenance de 84 ares 40 ca sise 117 allée de la Gare appartenant à la S.N.C.F.

Vu l'article R. 332-15 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis des Domaines du 15 février 2016 fixant la valeur vénale à 145 000 €. Il est précisé que cette parcelle intégrera le domaine public de la commune.

Le conseil municipal donne son accord ainsi que tout pouvoir à Monsieur le Maire pour acquérir la parcelle section C N° 2967p d'une contenance de 84 ares 40 ca sise 117 allée de la Gare appartenant à la S.N.C.F. pour un montant de 145 000 Euros.

Cette parcelle intégrera le domaine public de la commune.

L'ensemble des frais sera pris en charge par la commune.

#### **7) TLE : demande de remise de pénalités**

M. le Maire expose au Conseil Municipal, que le Comptable du Trésor nous a transmis une demande de remise de pénalités de retard relative à la Taxe Locale d'Équipement de Monsieur Adem ERTURK. En application du décret N°628 du 15 juillet 1996, le Conseil Municipal peut accorder la remise gracieuse des pénalités de retard sur proposition du Comptable chargé du recouvrement. Ce dernier donne un avis favorable à cette demande, ce pour un montant de 2 690 Euros.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après avoir délibéré, comme suit, POUR 1 voix, CONTRE 20 voix et aucune ABSTENTION, refuse la remise gracieuse de pénalités de retard présentée par Monsieur Adem ERTURK pour un montant de 2 690 Euros et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir dans ce cadre-là.

#### **8°) Service jeunesse : embauche de 2 contractuels pour le centre de loisirs des vacances de la Toussaint**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter à plein temps 2 agents contractuels au service jeunesse pour une durée d'une semaine du 24 au 28 octobre 2016 pour le bon fonctionnement du centre de loisirs des vacances de la Toussaint.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- DECIDE de créer les 2 emplois au grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe afin de recruter à plein temps 2 agents contractuels au service jeunesse pour une durée d'une semaine du 24 au 28 octobre 2016 pour le bon fonctionnement du centre de loisirs des vacances de la Toussaint.

- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35h/semaine.

- DECIDE que la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 340, indice majoré 321.

- HABILITE l'autorité à recruter 2 agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

#### **9°) Le Balcon – Bibliothèque : règlement intérieur.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en raison de l'ouverture de la nouvelle bibliothèque municipale – Le Bacon – à compter du 27 octobre 2016, il est nécessaire de remettre à jour le règlement intérieur afin de règlementer le prêt de livre ou document ainsi que sa durée.

Le conseil municipal :

-APPROUVE le règlement intérieur de la nouvelle bibliothèque – Le Balcon.

-DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce règlement.

#### **10°) ANNEMASSE AGGLO : 2 délibérations**

##### **- Convention de mise à disposition du service entretien de la voirie**

Monsieur le Maire rappelle que le service d'entretien de la voirie est mutualisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 entre les 6 communes des Voirons (Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues).

La convention en cours, signée pour 3 ans, vient à échéance au 31 décembre 2016. Ce système de mutualisation ayant donné satisfaction car permettant notamment à ces communes de se doter d'un service structuré et équipé en matériel à un coût maîtrisé, il convient de renouveler pour 3 ans cette mise à disposition de service.

Monsieur le Maire présente le projet de convention pour les années 2017 à 2019.

Le conseil municipal :

-APPROUVE la convention de mise à disposition du service d'entretien de la voirie auprès de la commune de Saint-Cergues pour les années 2017 à 2019,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

- **Convention constitutive du groupement de commandes pour les opérations d'entretien de la voirie**

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupement de commandes a été constitué jusqu'au 31 décembre 2016 entre les 6 communes des Voirons (Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues) pour les opérations d'entretien de la voirie.

Ce système ayant donné satisfaction, Monsieur le Maire propose de renouveler ce groupement pour les années 2017 à 2019.

Ce groupement a pour objectif la passation de marchés publics en commun pour les opérations d'entretien de la voirie :

- Fourniture de signalisation verticale
- Entretien spécialisé, réparation et mise aux normes des ouvrages d'art, gardes corps et glissières de sécurité
- Balayage mécanique des voies communales, routes départementales en agglomération et chemins ruraux revêtus ouverts à la circulation publique
- Travaux de réfection de voirie avec sa maîtrise d'œuvre éventuelle.

Il est rappelé qu'un groupement de commandes a été constitué en 2015 entre les 6 communes des Voirons et Annemasse Agglo pour les travaux (petits travaux et entretien courant) de voirie, réseaux divers, enrobés et travaux de marquage au sol.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de groupement de commandes.

Le conseil municipal :

-APPROUVE la convention de groupement de commandes pour les opérations d'entretien de la voirie pour les années 2017 à 2019,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention,

-Afin de constituer la Commission d'Appel d'Offres du groupement, élit M.R. BOSSON en qualité de représentant titulaire et Mme D. COTTET en qualité de représentant suppléant.

**18°) Porter à connaissance au Conseil Municipal :**

-Mme P. BURNIER informe le conseil municipal qu'il va falloir rapidement réaliser le règlement de location de la salle des fêtes surtout en grande configuration pour les associations car des locations ont déjà lieu en novembre.

Pièce de théâtre organisée par Château Rouge fin janvier : il faut les prévenir que la commune n'a pas un grand nombre de chaises pour l'instant et il faudrait qu'il se déplace pour regarder les installations.

-Mme M-C. BALSAT souhaite parler de l'accès à l'église lors des messes et du problème d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Le conseil municipal lui donne l'autorisation de prendre la clé déverrouillant le bloc parking afin que ces personnes puissent être déposées sur le parvis. En revanche, les accompagnateurs devront se garer ensuite sur les parkings publics et retourner les chercher après la messe.

Elle signale également de nouveaux dépôts sauvages de déchets au niveau du pont limitrophe avec Machilly et du chemin du SIFOR.

Fin de la séance du conseil municipal à 21h10.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au **jeudi 17 novembre 2016 à 20 heures**  
La séance est levée à 21 heures 10.

Le secrétaire de séance,  
Robert BOSSON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robert BOSSON', written over the printed name.